



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1302 du 18 JUIN 2008

Sommaire

	<u>PAGES</u>
■ AGENDA	2
■ INFOS BREVES	2
■ COMMUNIQUE FEDERAL SUITE A L'ACTION DU 17 JUIN 2008	3
■ TRACT U.F.E. POUR LES ELECTIONS DU 26 JUIN 2008 DU C.T.P.M.	4-5
■ AFFICHE POUR LES ELECTIONS DU 26 JUIN 2008 DU C.T.P.M.	6
■ CONSEIL DES SERVICES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DU 16 JUIN 2008	7-14
■ ASSEMBLEE GENERALE DE LA M.G.E.T. DU 5 JUIN 2008	
○ DECLARATION DE LA FEDERATION	15-17
○ INTERVENTION D'ANDRE MANDARD POUR LE C.C.A.S.	18-19
○ MOTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA M.G.E.T.	20-21
■ M.G.E.T. « LA SOLIDARITE DOIT ETRE MAINTENUE, LE MOUVEMENT MUTUALISTE EN EST L'UN DES GARANTS LES PLUS SURS ! »	22



AGENDA

- Rencontre J.F. CARENCO Directeur du Cabinet MEEDDAT/C.G.T.
- 16 Juin 2008 :**
17 Juin 2008 :
Grève nationale interprofessionnelle et manifestations
- 18 Juin 2008 :**
Secrétariat Fédéral
- 18 Juin 2008 :**
Réunion fédérale sur l'outil syndical
- 18 Juin 2008 :**
Réunion sur le S.E.R.M. 2008 à la D.G.P.A.
- 18 Juin 2008 :**
Réunion fédérale sur les voies navigables
- 18 Juin 2008 :**
Réunion D.G.P.A./O.S. sur le régime indemnitaire des corps des affaires maritimes
- 19 Juin 2008 :**
Colloque ONG/Syndicats : Sur « agir pour des transports écologiquement, socialement et économiquement durables »
- 20 Juin 2008 :**
C.C.H.S.
- 20 Juin 2008 :**
C.T.P.C.
- 23 Juin 2008 :**
DGPA/Syndicats sur les D.R.E.A.C.
- 23 Juin 2008 :**
D.G.P.A./O.S. sur les I.S.S.
- 24 Juin 2008 :**
Bureau de l'U.I.T.
- 24 Juin 2008 :**
C.E. de l'U.G.F.F.
- 26 Juin 2008 :**
Election générale pour le C.T.P.M. du MEEDDAT
- 1^{er} Juillet 2008 :**
C.C.A.S.
- 1^{er} Juillet 2008 :**
D.G.P.A./O.S. sur la pénibilité
- 1^{er} Juillet 2008 :**
Bureau de l'U.G.F.F.
- 1^{er} Juillet 2008 :**
Secrétariat de l'O.F.I.C.T.
- 9 Juillet 2008 :**
Secrétariat fédéral
- 10 Juillet 2008 :**
Bureau de l'U.G.F.F.
- 15 Juillet 2008 :**
Secrétariat fédéral
- 16, 17, 18 Juillet 2008 :**
Dépouillement des votes par correspondance au B.U.C.



INFOS BREVES

Déclaration de Maryse DUMAS

 www.cgt.fr

La Secrétaire de la C.G.T. est intervenue à l'occasion de la réunion de la Commission Nationale de la négociation collective. Son intervention a porté sur 3 points :

- les problématiques qui surgissent de la mise en œuvre de la loi de janvier 2007 sur le dialogue social ;
- l'appréciation de la C.G.T. sur le projet de loi de transposition de la position commune – sur la représentativité, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme ;
- l'exigence de la C.G.T. du retrait pur et simple de la deuxième partie du projet de loi qui dérègle le temps de travail.

Déclaration de Maryse DUMAS

 www.cgt.fr

La Secrétaire de la C.G.T. est intervenue à l'occasion de la réunion de la Commission Nationale de la négociation collective. Son intervention a porté sur 3 points :

- les problématiques qui surgissent de la mise en œuvre de la loi de janvier 2007 sur le dialogue social ;
- l'appréciation de la C.G.T. sur le projet de loi de transposition de la position commune – sur la représentativité, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme ;
- l'exigence de la C.G.T. du retrait pur et simple de la deuxième partie du projet de loi qui dérègle le temps de travail.

Manœuvres et coups tordus de Xavier Bertrand

 www.cgt.fr

La durée de travail de tout salarié peut être fixée, sans accord collectif préalable, par une convention individuelle de forfait en heures sur la semaine ou le mois. La loi de dérèglementation du temps de travail que le gouvernement entend passer en force ferait entrer pour la première fois cette disposition dans le code du travail.

Intervention de B. THIBAUT devant le groupe UMP le 10 juin

 www.cgt.fr

L'impatience de la C.G.T. à voir évoluer les règles de représentativité syndicales et de négociation collective est ancienne. Il y a 15 ans que la C.G.T. milite pour une évolution des règles qui, pour plusieurs d'entre elles, ont été conçues pour tenter de contourner notre véritable influence auprès des salariés.

Vent debout contre le démantèlement

 www.cgt.fr

Dans une lettre ouverte à la ministre de la Recherche Valérie Pécresse, plusieurs organisations syndicales affiliées à la C.G.T., à la F.S.U., à la C.F.D.T. et à SUD, ainsi que les collectifs Sauvons La Recherche et Sauvons l'Université dénoncent l'absence de négociations sur la politique d'enseignement supérieur et de recherche. Les syndicats qui doivent être reçus ce lundi 9 juin dénoncent un « sabotage systématique des possibilités de dialogue » et estiment que ces rencontres s'apparentent « à une nouvelle opération médiatique dilatoire », ces organisations exigent « l'abandon du démantèlement du CNRS et de l'Inserm en instituts » et la « création d'emplois statutaires dans le budget 2009 ».

Manif sur les Champs Elysées

 www.cgt.fr

A l'appel de la CGT et de Droits Devant ! une manifestation de soutien aux salariés sans papiers du restaurant Bistro Romain et d'une société de nettoyage employée par la chaîne de restauration Quick a eu lieu le 6 juin sur les Champs Elysées, une vingtaine de salariés sans papiers du Bistro Romain et une dizaine d'autres de la société de nettoyage Egen France, sont en grève et occupent les locaux de leur employeur. D'autres initiatives pour interpeller les autorités, alors que les pouvoirs publics ont procédé à 350 régularisations à Paris et en région parisienne pour un millier de dossiers déposés. La préfecture fait de la résistance à Paris, en exigeant notamment une « présence sur le territoire de cinq ans », alors que d'autres préfectures n'ont pas les mêmes critères.

La France épinglée par le Conseil de l'Europe

 www.cgt.fr

Dans deux décisions rendues publiques jeudi, le Conseil de l'Europe a épinglé la France pour l'«insuffisance manifeste» de l'offre de logements sociaux accessibles aux personnes les plus pauvres. Ces décisions font suite aux réclamations collectives présentées contre la France par le mouvement international ATD Quart Monde et par la Fédération des associations nationales de travail avec les sans-abris (Feantsa). Le mouvement Emmaüs a demandé jeudi au gouvernement de «tirer toutes les conséquences» de cette condamnation pour violation de la Charte sociale européenne. « Cette décision vient en effet conforter la dénonciation faite par le mouvement depuis des mois, d'une prise en compte très insatisfaisante de la crise du logement et de ses conséquences pour les plus démunis », selon le communiqué. Pour le Dal (Droit au Logement), « cette décision met en évidence le double langage des gouvernements français dans le domaine du logement des plus démunis ». Le Dal appelle entre autres à « suspendre toute expulsion sans relogement », produire et financer massivement des logements sociaux, notamment en retirant le projet de privatisation du livret A qui fait cadeau de 40 milliards d'euros tirés de l'épargne aux banques » et à « faire cesser toute mesure de marchandisation du logement social : vente, destruction, dérèglementation des loyers ».

47,1 millions de retraités bénéficiaires en 2007

 www.cgt.fr

Un peu plus de quatre millions de personnes ont perçus en 2007 le « minimum contributif ». Ce sont des pensionnés ayant droit à une retraite à taux plein mais ayant perçu des salaires trop modestes pour leur apporter une pension suffisante. Ils perçoivent une allocation d'environ 600 euros par mois, hors retraite complémentaire. Selon une étude de la Caisse nationale d'assurance vieillesse 70 % sont des femmes. Selon une autre étude de la Drees qui inclut aussi d'autres régimes, en 2004, 40 % de ces pensionnés ayant effectué une carrière complète (retraités issus du monde agricole, polypensionnés du régime général, etc...).

Communiqué Fédéral suite à l'action du 17 juin 2008

Après l'action du 10 juin dans la fonction publique contre la R.G.P.P. et le projet de loi sur « la mobilité » le 17 juin, plus de 500 000 manifestants contre la réforme des retraites et la remise en cause des 35 heures.

Malheureusement l'absence d'unité syndicale a été un handicap pour élargir la participation. C'est pour ces organisations une lourde responsabilité vis à vis des salariés et de leurs revendications.

La C.G.T. entend poursuivre son action : pour assurer la garantie du niveau des retraites et s'opposer à l'allongement de la durée de cotisations ; pour conforter les acquis en matière sociale et contre le projet de déréglementation du temps de travail que veut imposer le gouvernement.

Elle proposera au sein de la Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.) une réaction européenne au projet de directive temps de travail qui entérine avec l'appui du gouvernement français un véritable dumping social et une durée hebdomadaire maximale du temps de travail qui pourra être portée à 60 h et même 65 h par semaine.

Le gouvernement ne peut pas ignorer ce qui s'est exprimé. Il aurait tort de compter sur une démobilisation au cours de l'été ;

Le 26 juin, vous votez pour une organisation syndicale qui vous représentera au Comité Technique Paritaire Ministériel, mais plus largement dans les instances et les groupes de travail nationaux.

C'est cette organisation syndicale qui portera à l'administration, au ministre et au gouvernement vos préoccupations et revendications de tout ordre :

- missions publiques,
- organisations des services,
- effectifs,
- parcours professionnels,
- évolution statutaire,
- départ anticipé avec la prise en compte de la pénibilité,
- conditions de travail,
- salaires,
- protection sociale,
- etc...

Le 26 juin, votez Cgt :

C'est donner du poids à vos revendications
pour améliorer vos conditions de travail et de vie.



Elections au Comité technique paritaire ministériel du 26 juin 2008

(attention vote par correspondance avant le 23 juin)

Le mode d'élection sur sigle syndical retenu pour ce nouveau CTPM comporte l'avantage de choisir le syndicat dont vous pensez qu'il correspond le mieux à vos attentes, à vos valeurs.

Cependant avec le choix entre 8 sigles syndicaux, le risque est élevé d'une dispersion des voix,

Ainsi, certains syndicats n'auront pas assez de votes pour désigner un représentant.

Il faut voter utile, pour que votre voix soit efficace.

Avec des femmes et des hommes de toutes catégories et qualifications, syndiqués à **la CGT dans la quasi totalité des différents services** correspondant aux **100 000 électeurs au CTPM du MEEDDAT** et de ses établissements publics, vous avez une première garantie.

Le choix du vote CGT, c'est élire des représentants qui défendent avec efficacité les missions, rémunérations et effectifs des services et établissements publics de l'Etat du service public de l'Environnement.

Le choix du vote CGT, c'est favoriser le rassemblement et l'unité des personnels, le tous ensemble pour l'action revendicative, les propositions et l'écoute des agents, la fermeté face à l'administration. Mais également une connaissance et une expérience des services, des établissements, des statuts. Ne pas jouer les uns contre les autres, ne pas céder au corporatisme, l'indépendance vis à vis des gouvernements, c'est une seconde garantie du vote CGT.

La CGT alerte et mobilise contre la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) imposée par le président et son gouvernement. Enjeu important du vote au CTPM, cette RGPP attaque tous les services publics avec une obsession comptable de réduction des effectifs, sans s'intéresser à nos missions.

Pour l'environnement les dangers de la RGPP sont :

La « mutualisation » des effectifs des services départementaux de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

.../...

La CGT revendique des créations d'emplois dans les corps d'agents techniques de l'environnement (ATE) et des techniciens de l'environnement (TE), l'amélioration des régimes indemnitaires et de la gestion de ces corps, la valorisation des liens technicité/milieus naturels/police, les spécificités des établissements « milieux aquatiques », « faune sauvage », « milieux naturels et réserves ».

Et nous **exigeons** pour l'ensemble des établissements publics de la sphère environnement, le respect de l'engagement ministériel de revalorisation de tous les contractuels, ingénieurs, techniciens et administratifs par application du nouveau statut des personnels des Agences de l'Eau !

La « mutualisation » des moyens des Agences de l'Eau et de l'ONEMA.

Les moyens de l'ONEMA proviennent d'un prélèvement sur les redevances perçues par les Agences de l'Eau et payées à plus de 80 % par les usagers domestiques (moins de 20 % pour tous les usages industriels agricoles...).

Ainsi l'Etat s'est désengagé de plus en plus du financement de la politique de l'eau... Alors que l'ONEMA se met en place, le gouvernement demande déjà des économies dans une logique purement comptable, sans partir des besoins, des missions à remplir...

Depuis la manifestation nationale de fin 2006 du CSP à l'appel de la **CGT** et de FAE, et avec les actions dans les Agences de l'Eau, nous nous **battons** pour une organisation fonctionnelle de l'ONEMA sur tout le territoire et des coopérations intelligentes avec les Agences de l'Eau, dont les moyens techniques d'études et d'expertise n'ont pas à être réduits.

Le financement au budget 2009 du projet de loi Grenelle de l'Environnement par « redéploiement » du budget interne du MEEDDAT, sans moyen supplémentaire.

Dans la préparation du Grenelle de l'environnement, la CGT première confédération syndicale a proposé et obtenu des mesures fortes et exemplaires pour répondre aux besoins du développement durable et de protection de l'environnement. Bernard Thibault a écrit à Jean-Louis Borloo et à François Fillion pour demander les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Grenelle, et notamment ceux des services et établissements publics du MEEDDAT. Le 2 juin dernier lors du CTPM, le secrétaire général a reconnu en réponse à **la CGT** que le « redéploiement » pour financer le Grenelle était l'orientation du ministère du budget, mais pas celle de M. Borloo qui « aurait demandé des centaines de millions d'euros supplémentaires au PLF 2009 ». Il a admis que des arbitrages ont effectivement supprimé tous les crédits du projet de loi Grenelle, adopté depuis au conseil des ministres du 11 juin. Le Premier ministre se prononcerait « début juillet » sur le financement du Grenelle ...

Avec des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, **la CGT exige** des moyens financiers supplémentaires au titre du Grenelle. **La CGT refuse** l'application des réductions d'effectifs des services publics.



LE 26 JUIN 2008 : votez CGT

Je dis

NON à la RGPP

(casse des services publics, privatisations...)

à la mobilité forcée

(casse des statuts, précarité généralisée...)

le 26 juin



Prévention des Risques



Infrastructures, Transport et Mer



Développement Durable



Ressources, Territoires et Habitats



Energie et Climat

Je dis **OUI**

à l'augmentation des salaires et des pensions

à la défense, à l'amélioration des statuts et des retraites

au développement des missions et des emplois

Efficace et solidaire, pour le service public

aux élections pour la représentativité au CTPM

je vote...

le 26 juin

Je VOTE

la cgt

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques
CTPM : Comité Technique Paritaire Ministériel





UNION DES SYNDICATS DES SERVICES D'ETUDES ET DE RECHERCHE DE L'EQUIPEMENT

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50
[E-mail : ussere@cgt.fr](mailto:ussere@cgt.fr)

Compte rendu du Conseil des services scientifiques et techniques du 16 juin 2008

Présents :

- ☞ Pour l'administration : M. Papallardo (CGDD), R. Bréhier (DRAST), E. Le Guern (DRAST), SG, CGPC, DGPA, ...
- ☞ Pour la CGT : P. Garcia, A. Rougé, R. Devichi.

Déclaration des OS :

La CGT : en annexe.

Pour les autres OS, les points suivants ont été soulevés :

- ✓ le plan de transformation du RST devrait faire l'objet d'un débat préalable à sa mise en œuvre,
- ✓ le pilotage du RST doit être défini au regard :
 - de l'articulation entre le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et le secrétariat général (SG),
 - des conséquences de l'organisation de l'administration centrale,
- ✓ la note d'orientation du 15 février 2007 doit être reprise, appliquée au nouveau périmètre et s'inscrire dans une vision à long terme (*ndlr : la note a déjà fait l'objet d'une validation par le ministre dans le cadre du nouveau ministère élargi par rapport à sa rédaction initiale pour le ministère de l'Equipement*),
- ✓ le RST doit voir ses effectifs préservés pour maintenir ses compétences et notamment par la résorption des vacances de postes,
- ✓ la question de l'avenir des Laboratoires Régionaux des Ponts et Chaussées a été posée en pointant que leur implantation territoriale était un atout important,
- ✓ l'évolution du RST engendrera d'une part des baisses de ressources importantes et d'autre part des besoins accrus en formations du fait du repositionnement stratégique sur de nouveaux champs,
- ✓ le CSST doit avoir un rôle de pilotage du RST et doit acter son élargissement à l'ensemble des nouvelles missions du ministère,
- ✓ le RST doit intervenir pour l'ensemble des acteurs publics par une ouverture de sa gouvernance et de ses services,
- ✓ le RST doit disposer de missions claires.

Réponses de l'administration :

Le CGDD :

- ✓ le CSST est un organe consultatif dont les débats portent sur les méthodes de travail dans le RST. Ses travaux ne sont pas comparables à ceux d'un CTP (Comité Technique Paritaire).
- ✓ Les projets concernant le RST sont dans la continuité de la note d'orientation du 15 février 2007 avec le plan de transformation des CETE et la note du 16 avril 2008 sur l'ingénierie publique concurrentielle qui seront prochainement complétés par une nouvelle circulaire portant sur la méthode, le calendrier...
- ✓ Pour ce qui est des moyens, à l'instar de l'ensemble du ministère, les CMPP (Commissions de Modernisation des Politiques Publiques) n'ont pas donné les arbitrages chiffrés. Ces derniers sont attendus pour fin juin. Toutefois, les réductions d'effectifs qui pourraient être annoncées ont été prises en compte dans les démarches initiées et le RST sera en capacité à s'adapter.
- ✓ Un séminaire (faisant suite au séminaire de janvier 2007) sera organisé avec les collectivités territoriales d'ici le 14 juillet si la disponibilité des participants le permet.

Déroulement de l'ordre du jour :

Point 1-Approbation du CR de la réunion du 8 janvier 2008

Sur ce point, la CGT et une autre OS ont fait des remarques sur des modifications à apporter au projet de compte rendu. Les OS proposeront des amendements qui seront pris en compte pour la rédaction du compte rendu finalisé.

Point 2- Plan de transformation des CETE

Une présentation est faite en séance par E. Le Guern.

La DRAST :

- ✓ Un accord a été trouvé avec le ministère du Budget sur une budgétisation des CETE (ndlr : *Extrait du rapport diagnostic sur les LRPC de Cap Gémini : «Une budgétisation du fonctionnement des CETE de l'ordre 5 à 10 millions d'euros sera nécessaire. »*) sur la base d'un niveau de recettes estimé.
- ✓ Sur la question du pilotage des CETE, une action miroir serait mise en place (à l'image du programme LOLF CPPE pour les services supports) permettant une souplesse dans l'utilisation des ETP (Equivalent Temps Plein) pour les mettre en adéquation avec la réalité des effectifs réels. L'hypothèse d'un programme LOLF unique « RST » a été écartée présentant plus d'inconvénients que d'avantages.

Une OS :

- ✓ souligne que les projets sont élaborés alors que les décisions du gouvernement sur les effectifs ne sont pas encore annoncées dans le cadre de la RGPP.

Le CGDD :

- ✓ Les projets en cours peuvent être mis en place avec les hypothèses en cours de réduction d'un départ à la retraite sur deux voire même dans l'hypothèse extrême de non remplacement de tous les départs à la retraite.

La CGT :

- ✓ La question des polarisations ne peuvent pas répondre qu'à des questions de taille critique des équipes et des pénuries d'effectifs. Elles peuvent avoir un intérêt technique sur certains sujets mais elles doivent être vues au sens de la note du 15 février 2007 à savoir être basées sur un maillage territorial pour répondre aux besoins.
- ✓ Avec une budgétisation basée sur un niveau de recettes estimé n'a-t-elle pas été obtenue avec un dépôt d'ETP en garantie? Les effectifs ne seraient-ils pas supprimés en cas de recettes inférieures à celles prévues? Pour la CGT, la budgétisation ne peut pas être obtenue aux dépens d'effectifs.

La DRAST :

- ✓ La budgétisation a été obtenue pour la période 2009-2011 du budget triennal. La question qui se posera sera pour le prochain budget triennal pour lequel il faudra alors se justifier sur les dépenses à engager dans le cadre de cette budgétisation.
- ✓ Les polarisations (micro-polarisations selon la DRAST) sont vues à l'échelle des CETE et seront envisagées pour répondre aux besoins des Directions Générales (de l'administration centrale). Elles seront basées sur l'existant et auront pour but de maintenir les équipes au dessus des tailles critiques.

Une OS :

- ✓ dénonce les annonces du MEEDDAT comme le ministère en charge de la mise en œuvre du Grenelle qui serait pénalisé à la hauteur des autres ministères en termes d'effectifs.
- ✓ Pose la question du niveau de recettes avec le retrait affiché du champ concurrentiel.
- ✓ Sur la question des polarisations, le RST doit être structuré à la fois pour répondre aux besoins des DG (Directions Générales) mais aussi aux attentes des collectivités territoriales.

Une OS :

- ✓ évoque l'opportunité de mettre en place un droit de tirage pour les collectivités (ndlr : à l'image du titre IX pour les services déconcentrés du ministère).
- ✓ Souligne l'opposition qui existe entre la stratégie d'abandon de l'Ingénierie Publique (IP) et la nécessité d'ouverture avec les collectivités territoriales dont les besoins existent en IP et pour lesquelles le RST est soumis à la mise en concurrence dans le cadre du code des marchés publics.

La DRAST :

- ✓ Il convient d'avoir une vue à court terme et une à moyen terme.
- ✓ D'une part, la circulaire sur l'IP concurrentielle mentionnait une mise en place progressive des orientations.
- ✓ D'autre part, de nouveaux modes de travail avec les collectivités territoriales sont à inventer :
 - déplacements en termes de métiers vers plus d'expertise,
 - développement de partenariats.

La DSCR :

- ✓ Les évolutions du ministère seront progressives et profondes. Il y aura une nécessaire ouverture vers les collectivités locales et le monde de l'entreprise.
- ✓ Certes, des polarisations existeront, mais pour la DSCR, il y a une nécessité de maintenir un réseau.
- ✓ En outre, certaines Directions d'Administration Centrale (DAC) ont les mêmes exigences en ce qui concerne la transversalité. En ce sens, les chantiers thématiques sont intéressants et ne peuvent se résumer à l'intervention d'une seule DAC.

Le CGDD :

- ✓ Lorsque l'on évoque effectivement la transversalité, un thème du ministère s'inscrit parfaitement dans ce champ, c'est celui de la ville durable.

La DGR :

- ✓ a apporté son soutien au projet présenté.
- ✓ Les fonctions régaliennes routières seront maintenues pour répondre à la demande de la société.
- ✓ L'expertise du RST sera nécessaire en appui à l'opérateur routier national pour les questions d'entretien, d'exploitation mais aussi de développement du réseau même si cette dernière question est limitée.
- ✓ La complémentarité sera recherchée entre les CETE et les SIR (Services d'Ingénierie Routière) et les CETE et les SMO (Services de Maitrise d'Ouvrage) à la fois en termes de métiers mais aussi sur la question de la couverture de l'ensemble du territoire avec pour principe d'éviter les doublons. (ndlr : la CGT demande depuis longtemps la clarification des relations entre les CETE et les SIR et SMO).

La DGMT :

- ✓ D'une part les sujets nécessitant l'expertise du RST existent déjà et font l'objet de commandes.
- ✓ D'autre part, des sujets émergeant dans le cadre des nouveaux champs mettront à contribution le RST avec par exemple les problématiques sur les transports : bilans carbone, climat...

La DGUHC :

- ✓ a déjà engagé un travail sur les polarisations et les notions de tailles critiques.
- ✓ Pour la future direction générale : la DUHP, 2 thèmes seront prioritaires :
 - la ville durable avec un besoin de se tourner vers les collectivités territoriales,
 - le plan bâtiment dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

La DPPR :

- ✓ Sur la question des aléas les CETE sont déjà fortement impliqués. L'existant est à développer avec de plus en plus de besoins en expertise.
- ✓ Les compétences mises en œuvre par le RST dans le cadre de l'IP routière seront sollicitées pour les missions de prévention du risque climatique.
- ✓ La DPPR a affirmé le besoin d'un RST fonctionnant en réseau.
- ✓ Un travail de concertation sera nécessaire avec les collectivités territoriales pour la mise en place des PPR.

La CGT :

- ✓ est revenue sur les polarisations déjà engagées par la DGUHC qui dans un premier temps ont été réalisées sur une seule implantation sans tenir compte d'un fonctionnement en réseau et des besoins.
- ✓ La généralisation de polarisations devrait s'accompagner d'une augmentation des contraintes et des frais liées aux déplacements plus lointains et plus fréquents.
- ✓ A demandé que le bilan sur les équipes ressources soit fait et diffusé.
- ✓ A souligné la nécessité de maillage territorial nécessitée par l'observation des territoires qui est une mission essentielle des CETE.
- ✓ Le fait de polariser les activités sur un seul CETE (une activité pour un CETE) serait de nature à fragiliser les CETE et de les rendre peu réactifs à toute évolution.

- ✓ Les collectivités territoriales soulignent leur besoin d'un RST structuré selon un maillage territorial adapté pour répondre aux problématiques locales.
- ✓ Sur la question de la budgétisation, la CGT souligne les problèmes juridiques qui pourront être vécus par les services dans le cadre de recours lors des réponses aux appels d'offres.

Le CETE Méditerranée :

- ✓ a souligné la nécessité pour les CETE de commandes qualifiantes par les DG dans le cadre du positionnement sur les nouveaux champs.
- ✓ Le financement des CETE est possible même dans les nouvelles stratégies de réduction de l'ingénierie routière et d'abandon de l'ingénierie concurrentielle avec un positionnement sur des missions d'AMO (Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage), d'évaluation, de suivi....

Le SCHAPI :

- ✓ Les CETE seront sollicités dans l'évolution des missions de l'annonce des crues vers la prévision.
- ✓ A souligné le peu « d'intersection » existant entre les personnels de Météo France, l'Agriculture et l'ex-Equipement.

Une OS :

- ✓ Les collectivités territoriales doivent être associées à la démarche de polarisation des activités avant que le ministère ne fasse des choix.

La DRAST :

- ✓ Le bilan sur les équipes ressources a été réalisé; il sera présenté aux OS prochainement.
- ✓ Le démarrage de la polarisation par la DGUHC (en 2007) a illustré la nécessité de travail collectif entre les directions d'administration centrale, la DRAST et les CETE.
- ✓ Le dialogue est engagé avec la DGUHC notamment par la signature de protocoles engageant la DRAST, la DGUHC et les CETE.

Point 3- Audit CGPC sur le RST

Cet audit sera réalisé sur la demande de la DRAST.

Une étude cartographique sera réalisée :

- ✓ Qui fait quoi? Avec les synergies à mettre en place.
- ✓ Le périmètre de l'étude sera élargi au delà du périmètre du MEEDDAT (CNRS ; Institut français du Pétrole, ...).
- ✓ Prise en compte des écoles, y compris celles de l'agriculture, et des besoins prospectifs des services.
- ✓ Question de la gouvernance à court et moyen terme sera étudiée.

Le calendrier de cet audit est claqué sur le rythme du CSST qui devrait se réunir fin 2008 ou début 2009.

Le CGDD :

Des entreprises seront associées à cet audit car dans le cadre du nouvel organigramme, la DRAST devenant la Direction de la Recherche et de l'Innovation, l'aspect innovation doit se faire en partenariat avec le monde industriel.

Une OS :

Les éléments de l'étude réalisée par de Cap Gémini seront-ils repris dans cet audit ?

Le CGDD :

Oui, car c'est un élément d'analyse non négligeable, qui va dans le sens de l'audit commandé.

Le CGPC :

Le CGPC ne s'interdit aucune limite. Il peut aller plus loin que les conclusions de Cap Gémini ou même être en contradiction avec celles-ci. Par exemple, la question d'un CETE unique avec plusieurs implantations peut-être examinée.

Point 4- RH -gestion des compétences

Une présentation des éléments est faite en séance par M. - C. Settimo de la DRAST.

Elle explique que la convention relative aux doctorants et post-doctorants permettra d'embaucher en CDD ces personnels, notamment au niveau des ERA (Equipe de Recherche Associée). En outre, elle indique que cette convention ainsi que la nouvelle mise en œuvre du séniorat pour les ITPE constituent une première étape. La DRAST a conscience que le chantier relatif aux déroulements de carrière dans le RST est loin d'être clos. Elle termine en indiquant que la DRAST va reprendre en main le pilotage des comités de domaines. Ceci constitue pour la DRAST un fort levier d'action pour construire les compétences à venir.

Une OS :

Il y a grandement besoin d'uniformisation des pratiques dans les comités de domaines. Par ailleurs, il y a nécessité de mettre en œuvre le séniorat pour les TS également.

La DRAST :

Le chantier d'évolution du RST est lié à l'évolution des TS dans le RST. Ils ont effectivement besoin de reconnaissance.

La CGT :

Les comités de domaine sont un frein systématique à l'évolution des agents qui par ailleurs donnent totale satisfaction dans leur travail. Ces comités de domaines déprécient l'évaluation faite par le supérieur hiérarchique. En outre, ces comités devraient servir l'agent pour la reconnaissance de son expérience notamment dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Une OS :

La démarche de proposition au passage devant un comité de domaines devrait se faire également par le service, afin de reconnaître les spécialistes et les experts. Par ailleurs, ils ne servent en rien aux agents recrutés sur des spécialités en CDD !

Le LCPC :

Les experts et les chercheurs doivent aussi former des jeunes et faire partager leurs connaissances. Les comités de domaines constituent bien non pas une évaluation de plus, mais une évaluation complémentaire. Pour les chercheurs, il serait souhaitable de sortir du champ de « l'auto-évaluation » liée notamment au volume de publications dans les revues de niveau A par exemple.

L'ENPC :

La convention prend en compte la formation doctorale initiale, mais rien n'existe pour la suite ? La VAE peut permettre d'accéder à des diplômes. Via l'ENPC et l'université Paris Est, il est possible de faire valider des niveaux aussi élevés.

Les niveaux de rémunération annoncés sont respectables, mais il sera difficile d'intéresser les meilleurs avec des niveaux si bas. Ces valeurs sont-elles minimum ?

La DRAST :

Les chiffres annoncés, sont des chiffres plafonds, qui sont le plus souvent en vigueur au MEEDDAT. Ils pourraient être revus s'ils s'avéraient dissuasifs.

Le CGDD :

Ce sont des chiffres plafond qui notamment peuvent s'inscrire dans le cadre de co-financement, même si ces co-financements sont un peu compliqués.

Le LCPC :

Le LCPC trouve des agents à ce niveau de rémunérations sans trop de difficultés.

Point 5- Evolution de la composition du CSST

La DRAST explique que le périmètre du RST ayant évolué avec le nouveau ministère, il va falloir faire évoluer la composition du CSST en conservant les principes fondateurs de ce conseil :

- la parité de 1/3 entre chaque collège (Organisations syndicales, administration et donneurs d'ordres).
- La représentation de toutes les organisations syndicales présentes au CTPM.
- ne pas être trop nombreux.

Une augmentation de 27 à 36 sièges paraît correcte. Les Directions d'Administration Centrale seraient alors défavorisés au détriment des services locaux. La DRAST souhaite que chacun lui fasse des propositions pour cette évolution avec pour objectif de tenir le prochain CSST dans une configuration remaniée.

ANNEXE : la déclaration CGT.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du CSST,

Au lendemain du CTPM du 2 juin qui a entériné le projet de décret concernant [l'organisation de l'administration centrale](#) pour lequel la CGT a voté contre et la CMPP (Commission de Modernisation des Politiques Publiques) du 13 juin, ce CSST se tient dans une période de forte évolution du ministère. Dans ce contexte de RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), la CGT a maintes fois dénoncé la politique régressive de ce gouvernement dont la seule orientation libérale pour la fonction publique est celle du toujours moins; moins de moyens, moins d'effectifs... et avec tout cela il faudrait assurer autant de service public? Pour la CGT, ce sont les besoins des citoyens qui justifient nos missions de service public et doivent dimensionner nos services pour les rendre en capacité de les exercer.

Concernant les points que nous allons aborder au cours de ce CSST :

La CGT a toujours su prendre ses responsabilités et notamment par ses apports à la circulaire d'orientation du RST du 15 février 2007. Loin de défendre un statu-quo, la CGT saura prendre toute sa place dans la mise en œuvre du plan de transformation des CETE. Dans cet esprit, la CGT voit là une opportunité d'un RST fort au service de tous. Toutefois, même si la CGT s'inscrit pleinement pour le développement de ces nouvelles missions issues du Grenelle de l'environnement, elle porte l'exigence du maintien de nos activités traditionnelles pour lesquelles les agents ont des compétences fortes entre autres dans le domaine de l'ingénierie publique routière.

Les CETE n'ont pas attendu le Grenelle pour s'intéresser et travailler sur les problématiques liées au développement durable, y compris dans le domaine routier. Pour la CGT, le positionnement du RST sur les nouveaux champs ne doit pas faire table rase du passé mais bien se baser sur les personnels en place et leurs compétences pour être en phase avec les orientations du MEEDDAT.

La CGT est depuis toujours porteuse d'un ministère technique. Dans le projet stratégique du ministère du 13 juin dernier, il est dit : «*Le Réseau Scientifique et Technique constitue le cœur des compétences techniques du MEEDDAT. Fort de ces compétences, de son maillage avec l'ensemble des acteurs et de son ancrage territorial, le RST est un levier du ministère pour concrétiser les objectifs du Grenelle de l'environnement...*». Pour la CGT, le RST se doit d'être au cœur des politiques du ministère par un fonctionnement en réseau basé sur un maillage territorial et des

compétences de haut niveau reconnues par tous. Pour autant, ces perspectives nécessitent le maintien de prestations courantes y compris dans le champ concurrentiel.

Dans la mise en place du plan de transformation des CETE, leur mode de financement ne permettra pas de disposer des ressources suffisantes et devra s'accompagner d'un geste politique fort : la budgétisation du fonctionnement (y compris l'investissement, la formation...). Par ailleurs, elle ne doit pas devenir un moyen de sacrifier des effectifs (ETP).

Pour ce qui concerne la GRH, la CGT revendique depuis longtemps un groupe de travail DGPA/DRAST et prend acte de la prise en compte de ces questions par l'administration. Néanmoins, la valorisation des carrières scientifiques et techniques doit aller plus loin que des mesures ciblées sur un seul corps. L'attractivité du RST, pour la CGT, doit être effective et concerner l'ensemble de ses agents par des déroulements de carrière choisis et valorisés. La CGT a déjà obtenu des avancées :

- la mise en place d'un examen professionnel exceptionnel pour les ETST afin de reconnaître leur expérience par la promotion en catégorie B (TSE),
- la mise en œuvre de la prime pour les corps de chercheurs de l'Equipement.

Pour la CGT, il faut aller plus loin pour satisfaire l'attractivité du RST et permettre le développement de la technicité. A titre d'exemple, la CGT revendique la mise à l'étude de recrutements délocalisés ou encore les recrutements sur titres pour palier aux besoins de nos services dans les champs que le réseau de formation du ministère ne peut pourvoir.

La CGT, premier syndicat du RST, en tant qu'organisation responsable et représentative des personnels a rencontré l'ensemble des acteurs institutionnels pour échanger et porter ses revendications pour le RST :

le 14 avril avec la DGPA, le 16 avril avec la DRAST, le 18 avril avec le CGDD et le 29 avril avec l'ADF.

Ces rencontres ont été l'occasion d'aborder l'ensemble des problématiques concernant le RST dont le partage du RST Etat avec les collectivités territoriales. Pour la CGT, l'ouverture du RST engagée par le ministère, suite à la note d'orientation du 15 février 2007, est un élément positif mais insuffisant. Au delà de la gouvernance, les moyens entre l'Etat et les collectivités territoriales doivent permettre l'intervention du RST au bénéfice de tous les citoyens pour un développement équilibré des territoires. Aux dires de l'ADF, le partage du RST doit être rapidement engagé par une décision politique du gouvernement.

**Intervention de la Fédération à l'Assemblée Générale de la M.G.E.T.
le 5 juin (Clermont Ferrand)**

Monsieur le Président Général,
Mesdames et messieurs les administrateurs et délégués,
Chers camarades,

Je voudrais tout d'abord excuser Jean Marie RECH, Secrétaire Général de notre Fédération de l'Équipement et de l'Environnement qui n'a pu venir en personne et m'a demandé d'intervenir en son nom, étant empêché par la tenue de notre Commission Exécutive qui a dû être reportée en raison de l'action du 22 mai pour la défense des retraites.

Depuis votre dernière Assemblée Générale, le gouvernement a lancé une attaque sans pareil contre tout le socle de garanties collectives et de solidarités construit à la sortie de la guerre en 1945, répondant ainsi aux revendications du patronat, exprimées certainement le plus clairement par Denis Kessler, ancien président de la Fédération des sociétés d'assurances au nom du MEDEF. Il s'agit ni plus ni moins de défaire le modèle social issu du programme du Conseil National de la Résistance et d'offrir une bonne fois pour toute à l'appétit des grands groupes et autres fonds de pension, la manne financière que représentent les domaines de la santé, de la prévoyance et des retraites notamment. Tout ceci accompagné de la Casse du Code du Travail, des Statuts des entreprises publiques et de la Fonction Publique. Les notions de « répartition des richesses », de « mutualisation des coûts », de « réponse aux besoins » n'ont résolument pas la même signification pour eux que pour les salariés actifs, retraités ou en recherche d'emploi de ce pays.

La politique du gouvernement est aujourd'hui enserrée dans le pacte de stabilité et de croissance et par la politique des taux d'intérêts de la Banque Centrale Européenne. Et c'est dans ce cadre que le Président de la République a lancé sa Révision Générale des Politiques Publiques. L'analyse de la CGT est claire : il ne s'agit pas d'une simple réforme de plus, mais bien d'une régression générale des politiques publiques, avec la liquidation ou la privatisation de pans entiers du service public et la casse du Statut et du Code des pensions.

L'attaque est non seulement frontale mais tous les mauvais coups sont portés en même temps pour aller vite, très vite, trop vite parfois avec des annonces précipitées qu'il faut ensuite retirer comme la suppression de la carte famille nombreuse.

Les déficits publics ont bon dos pour justifier le non remplacement d'un départ à la retraite d'un fonctionnaire sur deux ; il n'en était pas question lors du paquet fiscal de l'été dernier !

La communication a des ratés et l'équipe gouvernementale apparaît de mois en mois soudée autour de Nicolas Sarkozy mais ne nous y trompons pas ; la stratégie est là et la machine avance.

La publication le 17 avril de 4 décrets relatif à la création d'un pécule de départ ou d'une prime de mobilité pour le conjoint en cas de restructuration de service, avant même que le projet de loi « relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans le fonction publique » ne soit discuté, illustre cette volonté de passer en force pour mettre en place tous les dispositifs permettant de faciliter les suppressions massives de services territoriaux de l'Etat et de ses établissements publics et notamment pour préparer un grand «dégagement des cadres » selon l'expression consacrée, traduisez : permettre de diminuer le nombre de fonctionnaires au-delà du non remplacement d'un départ à la retraite sur 2.

Ce projet de loi permet d'avoir recours à l'intérim, de cumuler plusieurs emplois à temps partiel dans les 3 volets de la fonction publique et de placer en disponibilité d'office des fonctionnaires qui n'ont pas trouvé de poste au bout de 2 ans ou qui ont refusé 3 postes.

La riposte doit être à la hauteur de l'enjeu dans toute la fonction publique.

Au sein du MEEDDAT, les incertitudes concernant le devenir des services et des missions, la dégradation des conditions de travail liée au manque d'effectifs, aux changements de métiers de nombreux agents et au refus de négocier correctement les organisations du travail dans les nouveaux services, le mécontentement croissant des personnels ont conduit plus de 10.000 agents dans le rue à Paris le 6 mars, sans compter les nombreuses actions locales de ceux qui n'avaient pu se rendre à Paris. Cette action unitaire a été un vrai succès et la MGET y a pris une place significative en appelant ses adhérents à répondre massivement aux appels des organisations syndicales, pour s'exprimer clairement à l'occasion de cette grande journée de mobilisation.

Le Ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO et le gouvernement ont entendu, mais ont-ils écouté ? Rien n'est moins sûr et nous n'avons pas le droit d'en rester là. C'est pourquoi la Fédération C.G.T. s'est adressée aux autres fédérations syndicales du MEEDDAT, le 23 avril pour leur proposer de poursuivre la démarche commune et unitaire que nous avons eu pour l'action nationale du 6 mars 2008.

Je n'ai pas le temps de parler de l'ensemble des attaques qui touchent tous les droits des salariés de ce pays (le droit au logement, à l'emploi, à l'éducation, à la culture et aux loisirs mais aussi le simple droit de vivre dignement dont un nombre de plus en plus important sont privés aujourd'hui).

La dégradation quasi quotidienne du pouvoir d'achat des salariés par les hausses des produits alimentaires et pétroliers remet partout à l'ordre du jour les revendications salariales et bien entendu les agents du MEEDDAT exigent avec l'ensemble des fonctionnaires l'ouverture immédiate de négociations au niveau Fonction Publique.

La C.G.T. demande également une revalorisation du montant des mesures catégorielles au sein du MEEDDAT et un alignement vers le haut des régimes indemnitaires.

Ce qui nous préoccupe aujourd'hui et vous l'avez abordé dans vos interventions durant ces 2 jours, ce sont les attaques contre le droit à une santé de qualité pour tous avec les nouveaux projets gouvernementaux de destruction de la Sécurité Sociale. Là aussi, la profondeur des attaques est sans égal dans l'histoire, avec les franchises médicales, avec la poursuite de l'allongement de la durée de cotisations à 41 ans pour le calcul de la retraite, avec le projet de loi Bachelot baptisé « santé, patients et territoires » qui devrait embrasser tout à la fois la santé publique et la prévention, l'organisation des soins sur le territoire, la réforme hospitalière (avec le transfert au privé des activités lucratives), les Agences Régionales de Santé (avec l'intégration de l'Assurance Maladie) et enfin l'idée de retirer à la Sécurité Sociale les remboursements de la lunetterie et du dentaire.

Vers quel type de société veut-on nous mener ? Le gouvernement veut engager une réforme de l'assurance maladie qu'il présente, bien sûr comme la seule solution pour sauver le système mais qui bien au contraire, met gravement en cause le principe même de la Sécurité Sociale. On nous annonce que l'optique et le dentaire, demain peut-être même les indemnités journalières de courte durée ne seraient plus du tout pris en charge par l'assurance maladie et seraient remboursés par les « complémentaires ». Relevons au passage qu'elles perdraient ce qualificatif, et deviendraient simplement des organismes concurrentiels prenant en charge la plus grosse partie des dépenses de santé !

Le gouvernement osera-t-il prétendre que les yeux, les dents ne sont pas des organes vitaux et que leurs soins ne relèvent plus de la Sécu ? La seule bonne réponse qui s'impose, c'est le relèvement des tarifs de base de remboursement bloqués depuis des dizaines d'années !

Sinon, cela se traduira pour des millions de personnes par un renoncement aux soins, en raison des fortes hausses de cotisations des régimes complémentaires. Nous allons ainsi vers une société où de plus en plus d'individus ne pourront plus se soigner correctement alors que la France est, rappelons-le, la 6^{ème} puissance économique mondiale.

Encore une fois il n'est pas inutile de resituer le contexte de la création de la Sécurité Sociale dans une France exsangue où toute l'activité économique et sociale était à reconstruire. C'est pourtant dans ce contexte que le principe de solidarité (et non de charité) a prévalu pour que chacun contribue selon ses moyens et perçoive selon ses besoins permettant un égal accès aux soins.

Ces questions doivent traverser le mouvement mutualiste et nous savons qu'elles le traversent mais il faudra savoir où sont ses vraies valeurs et quels sont ses objectifs ?

- saisir le train en marche des réformes de Sarkozy (en essayant de grappiller quelques garanties illusoire) et penser au développement possible du chiffre d'affaire de la Mutualité, avec pour certains des arrières-goûts de revanche sur la mise en place de la Sécu en 1945.
- Ou au contraire, défendre le formidable outil qu'est la Sécu en organisant la contre-attaque aux côtés du mouvement syndical.

La privatisation de la Sécu conduit à la destruction du mutualisme.

Nous nous félicitons de la motion adoptée par l'Assemblée Générale de la MGET et j'en profite pour vous rappeler notre proposition d'une rencontre très rapide pour examen de la riposte à organiser.

Notre Fédération recherche l'unité du mouvement mutualiste et du mouvement syndical pour la défense de la sécu et donc des mutuelles.

Sur le dossier du référencement, je rappellerais ici les points sur lesquels la CGT s'est battue :

- 1 organisme à référencer,
- le champ de référencement (agents concernés),
- le montant de la participation du ministère,
- un cahier des charges le plus proche de l'existant pour les agents (offre MGET)
- invalidité 33 à 66 %,
- la dépendance,
- le maintien des circuits avec l'administration, les locaux.

Où en-est-on ?

La CGT a interpellé la DGPA lors d'une rencontre ce matin, mais nous n'avons pas obtenu de réponses.

Les pétitions doivent être relancées partout, comme les motions pour le retrait du cahier des charges de l'invalidité partielle.

Nous avons une responsabilité dans le monde syndical et la CGT y prend bien sûr, la part qui lui revient, c'est d'écouter encore et toujours mieux, d'entendre et d'échanger avec les nouvelles générations pour porter ensemble les valeurs de solidarité et l'espoir qu'il est possible de faire reculer les attaques patronales et celles de Sarkozy et de gagner de nouveaux droits par la mobilisation et les luttes.

Il me reste à renouveler nos remerciements pour votre invitation à votre Assemblée Générale.

Je conclurai en vous adressant le salut fraternel de la Fédération de l'Équipement et de l'Environnement CGT et de l'ensemble de ses syndicats.

Encore un mot qui me tient à cœur même si, par les temps qui courent, il est parfois galvaudé et récupéré : RESISTONS, TOUS ENSEMBLE RESISTONS !

Merci de votre attention.

Intervention du Président du CCAS André MANDARD à l'Assemblée Générale de la M.G.E.T. Le 5 juin 2008

Les luttes syndicales de la fin des années 70 et du début des années 80 ont permis la mise en place au Ministère de l'Équipement, de structures d'action sociale uniques dans la fonction publique. Un comité central d'action social (CCAS) et aujourd'hui près de 120 comités locaux d'action sociale (CLAS) installés dans les services déconcentrés. Des comités composés majoritairement de représentants du personnel et présidé par l'un d'entre eux. Ce fut à l'époque une avancée considérable alors que l'action sociale se résumait auparavant à un semblant d'œuvres patronales. Les textes fondateurs de 1985 sont régulièrement attaqués par les différentes directions du personnel qui se succèdent. Dès l'origine de ses structures, la M.G.E.T. a été une composante importante et incontournable de l'action sociale du ministère. D'ailleurs, en 1986, le premier Président du C.C.A.S., Daniel Quenouillere (présent dans cette salle) était à l'époque un membre imminent de la M.G.E.T. Depuis 23 ans, l'histoire du ministère et celle de la MGET sont intimement liée. La solidarité développée auprès des agents dont 60 à 70 % ont de faibles revenus ou des pensions dérisoires a marqué fortement l'esprit corporatiste Ponts et Chaussées. La MGET représente une véritable identité culturelle dans notre ministère.

Bien au delà de la protection sociale complémentaire, la MGET a toujours tenu un rôle important dans de nombreux domaines, comme la prévention santé (Institut de recherches en prévention santé – IRPS), la sécurité routière (fondation de la route), le logement.

Pendant de très nombreuses années, la M.G.E.T. a été le référent ministériel en matière de vacances familiales avec ses maisons et villages de vacances. Mais aussi pour les enfants avec les centres de vacances, en compagnie du C.G.C.V.

La MGET a participé au développement de l'action sociale dans le cadre de partenariat avec les CLAS ou de la mise en œuvre exclusive de multiples actions collectives, par exemple sur la retraite, le handicap, des sorties culturelles ou récréatives, etc...

L'action sociale menée en partenariat est reconnue par les agents du ministère. Les fondations et les solidarités cimentées depuis 1985 sont solides.

Aujourd'hui, nous vivons des attaques et des bouleversements sans précédents avec l'explosion du Ministère de l'Équipement. Les agents perdent leurs repères, leurs racines. L'horizon s'est singulièrement assombri, les agents sont très inquiets sur leur avenir. Toute la chaîne hiérarchique est touchée.

Transferts, mutations, fusions, mutualisations, polarisation, externalisation etc... se succèdent et se percutent à un rythme effréné. De nombreux agents, des femmes et des hommes vivent très mal des situations extrêmement tendues, dans un climat délétère, engendré par les politiques de « casse » du gouvernement.

En matière d'action sociale, nous devons combattre régulièrement les attaques qui visent à détruire ce qui a été mis en place en 1985 et qui est fortement ancré et apprécié par les agents et leurs familles. Les organisations syndicales doivent se battre farouchement pour que les CLAS – sollicités de plus en plus dans ce contexte – indispensables acteurs de la prise en compte des besoins sociaux de proximité ne disparaissent. SARKOZY avec son gouvernement veut aller encore beaucoup plus loin avec le rouleau compresseur de la politique ultra-libérale. Il veut écraser le code du travail, laminer la fonction publique et les services publics, supprimer les solidarités qui composent une société respectueuse d'égalité et de fraternité.

La sécurité sociale et la protection sociale complémentaire dans l'œil d'assurances prédatrices, sont les exemples types de modèles solidaires en péril.

Avec cette politique, c'est l'éclosion d'une société où l'individualisme est exacerbé.

Le gouvernement entend adopter le droit des fonctionnaires à celui des salariés du privé. Il veut mettre en place une gestion de type privé dans la fonction publique.

La loi organique des lois de finances, la révision générale des politiques publiques, le projet de loi sur la mobilité, la loi sur les retraites, les attaques sur les 35 heures, le pouvoir d'achat, les emplois etc... autant de points qui participent à la dégradation rapide des conditions de travail et du mal vivre d'une forte majorité d'agents de notre ministère nouveau le MEEDDAT. Nouveau Ministère avec un périmètre pas encore stabilisé qui réunit des agents de cultures différentes. D'autres rapprochements ou fusion sont en cours ou programmés. Les agents attachés à une identité ont beaucoup de difficultés à percevoir leur devenir dans cette mouvance continue. Une réorganisation n'est pas terminée qu'une autre se met en place.

Face à toutes ces attaques et ces bouleversements sans précédents dans l'histoire du ministère, l'action sociale et le mutualisme doivent rester des socles indestructibles.

Nous nous trouvons dans un contexte où le lien social est fragilisé, la solidarité difficile à mettre en œuvre, le dialogue social bafoué.

Nous assistons actuellement à une érosion de la liberté collective au détriment de la liberté individuelle. L'action sociale avec le mutualisme sont au plus près des agents. A l'écoute du terrain, des problèmes quotidiens des agents. Rien ne remplace la sacro-sainte approche de proximité. L'action sociale et le mutualisme concourent au bon fonctionnement des services.

Nous ne sommes pas hostiles au changement quand il est porteur d'espoir et de progrès social. Les agents du ministère ont déjà montré qu'ils étaient des acteurs principaux dans l'évolution de notre société.

Mais ils sauront combattre la régression sociale mise en route par le gouvernement. Ils ne laisseront pas détruire des outils qu'ils ont voulu et qu'ils font vivre depuis plusieurs dizaines d'années. Je crois que l'heure de la conquête ou de la reconquête a sonné. Tous les acteurs sociaux doivent se mobiliser pour sauvegarder l'action sociale créée en 1985 et un organisme garant d'un mutualisme solidaire.

Nous devons retrouver une économie morale, une manière de vivre ensemble comme l'a souligné le professeur Lavigne dans son exposé. Une construction intergénérationnelle est à mettre en œuvre pour contrecarrer un libéralisme, fondé sur une économie de marché, très destructeur.

MOTION ADRESSEE AU PREMIER MINISTRE

Réunis en Assemblée Générale les 4 et 5 juin 2008 à Clermont-Ferrand, les 350 délégués de la Mutuelle Générale de l'Équipement et des Territoires sont inquiets, et dénoncent, au nom des 240 000 personnes, dont elle assure la couverture sociale complémentaire, trois éléments majeurs qui viennent mettre en danger les équilibres solidaires et les éléments de cohésion sociale du pays :

- La transformation accélérée et radicale de l'État et ses conséquences néfastes sur l'organisation et les missions des services publics.
- La remise en cause d'une Sécurité Sociale universelle et solidaire avec la préparation de sa privatisation.
- Le processus de référencement qui institue une mise en concurrence de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires, compromet le niveau actuel de leur couverture prestataire, et menace le fonctionnement démocratique des sociétés mutualistes.

1. la réforme de l'État :

L'État et les services publics subissent des mesures historiques de démantèlement, au cœur d'une réforme radicale de la société française. La révision générale des politiques publiques orchestre un bouleversement qui ne cache pas ses objectifs budgétaires et ses méthodes :

- La disparition de services et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux
- La remise en cause du statut de la Fonction Publique

La réorganisation sociétale et culturelle qui se met en place signifie l'abandon de missions et de services publics rendus à la population pour les offrir au « sacro-saint » marché et donc à des opérateurs privés. Tous ces concepts d'organisation de la société qui favorisent la compétition, le chacun pour soi, l'intérêt particulier, contribuent à développer l'individualisme et le consumérisme.

Ce mouvement s'accompagne de restrictions sur les rémunérations des personnels, créant les conditions d'une réelle paupérisation des agents.

2. La remise en cause d'une Sécurité Sociale universelle et solidaire :

La réforme de l'Assurance Maladie casse les principes de solidarité. Des sanctions financières multiples, sous la forme de diverses franchises non remboursables et sous la forme de nombreux suppléments d'honoraires chez les professionnels de santé, pénalisent les malades et les culpabilisent.

Le déficit de l'Assurance Maladie est créé de toute pièce par le gouvernement qui ne lui reverse pas les sommes qui lui sont dues (taxes sur tabac, alcool, exonération de charges patronales, etc...).

La loi de financement de la Sécurité Sociale a créé de surcroît, de nouvelles injustices en faisant supporter l'essentiel des efforts sur les ménages et très peu sur les entreprises.

Les affections de longue durée risquent un désengagement particulièrement contestable, ce qui induit un transfert considérable de charges sur les malades et les mutuelles.

Le déremboursement des soins prothétiques, en dentaire et en optique, déjà pris en charge majoritairement par les complémentaires, est annoncé.

Se profile le transfert de la pharmacie remboursée à 35% et d'une partie des indemnités journalières pour maladie vers les complémentaires.

L'offensive contre notre système de protection sociale est lancée, avec une volonté affichée de l'ouvrir à la concurrence. Il s'agit d'un véritable recul de société. Il est urgent de défendre et de conforter notre système de protection sociale auquel nous sommes profondément attachés.

3. les risques associés au processus de référencement :

Le processus de référencement pour la protection sociale complémentaire des fonctionnaires compromet le niveau actuel de leur couverture sociale. C'est une remise en cause d'une offre existante de haut niveau et mutualisée.

Les modes de gestion appliqués aux organismes référencés menacent également le fonctionnement démocratique des sociétés mutualistes, en ôtant aux adhérents leur faculté de modifier l'offre prestataire de leur mutuelle pendant toute la durée du référencement.

La MGET demande que les dispositions réglementaires applicables sur ce point soient adaptées aux exigences démocratiques des sociétés mutualistes.

Les adhérents de la MGET s'opposent à la Révision Générale des Politiques Publiques, aux projets de loi sur la Sécurité Sociale et aux modalités restrictives du processus de référencement de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires qui remettent en cause les éléments du pacte républicain de notre pays.

« LA SOLIDARITÉ DOIT ÊTRE MAINTENUE, LE MOUVEMENT MUTUALISTE EN EST L'UN DES GARANTS LES PLUS SÛRS ! »

Le prochain référencement fait peser une incertitude sur l'évolution de la protection sociale des agents, quel est votre point de vue sur cette question ? Des agents adhérents et des collaborateurs des sections MGET nous ont répondu.
Réactions et prises de position.



« La solidarité doit être maintenue, le mouvement mutualiste en est l'un des garants les plus sûrs. **La MGET exerce pour nous, en notre nom, sa vigilance citoyenne sur les sujets liés à la santé, à la prévoyance, à la prévention.** En cela, elle joue un rôle essentiel. Mais cette attention va bien au-delà : en interne, par sa présence sur le terrain, aux côtés des agents, la MGET est **un relais d'information et de débat unique.** Cette fonction d'animation sociale est primordiale à nos yeux. »

Bernard, Toulon

« Nous devons absolument nous mobiliser et nous battre pour conserver la MGET, qui reste un de nos acquis, que nous gérons et contrôlons, et dont les positions reflètent celles de ces adhérents. **C'est la mutuelle des agents et les agents doivent conser-**

ver ce pouvoir sur cet instrument de progrès social. »

Thierry, Rouen

« **Le référencement, c'est une nouvelle attaque déguisée contre l'existence d'un service public fort,** disposant des outils nécessaires à son bon fonctionnement. Faire entrer un assureur privé, c'est entrer dans une logique qui tend à vider de sa substance la notion même de fonction publique. »

Samia, Paris

« **La MGET est une mutuelle d'action, engagée.** Sa présence à nos côtés dans les actions, les manifestations, son militantisme pour la défense et le renforcement de la protection sociale en font un partenaire dynamique pour nous tous. C'est une mutuelle qui se soucie de nous. »

Joëlle, Strasbourg

« Comment croire que l'arrivée d'un opérateur privé ne changera rien à la qualité et à la couverture de nos prestations ? Alors même que l'ambition affichée est de tirer vers le bas les prix de notre protection, ce qui ne peut se faire qu'en diminuant les prestations, au détriment des plus démunis d'entre nous. C'est **une logique purement libérale, contraire à l'idée même du mutualisme que nous défendons.** »

Daniel, Bordeaux

« Un des grands défis des années à venir portera sur la prise en charge de la dépendance, sous toutes ses formes. Aujourd'hui, le développement des services à la personne se fait d'abord sur un mode privé, concurrentiel. Est-il vraiment impensable que le monde mutualiste et la MGET, en particulier, aient des propositions, des réponses à ce défi, sans doute différentes de celles des assureurs privés ? Nos idées ne sont pas dans le même registre, car **nous privilégions toujours l'homme face au marché.** Pour faire entendre cette voix, nous avons besoin de préserver l'idée et l'esprit mutualistes. »

Catherine, Metz

www.mget.fr